



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

RAPPORT D'ÉVALUATION

Cursus Droit

Haute École Provinciale de Hainaut
(HEPH)-Condorcet

Sébastien BERNARD,
Claude DEBRULLE,
Sabrina HELLINGHAUSEN,
Marthe HURTHEAU.

27 juin 2018

Table des matières

Contexte de l'évaluation	3
Synthèse	4
Présentation de la HEPH-Condorcet et du bachelier en Droit.....	5
Critère 1 : L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes	6
Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement.....	6
Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme	6
Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme	6
Dimension 1.4 : Information et communication interne.....	7
Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme	8
Dimension 2.2 : Information et communication externe.....	8
Critère 3 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme	10
Dimension 3.1 : Acquis d'apprentissage du programme	10
Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés	10
Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés	11
Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés	11
Critère 4 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme	12
Dimension 4.1 : Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée)....	12
Dimension 4.2 : Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)	12
Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants	12
Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme	13
Critère 5 : L'établissement/l'entité a établi l'analyse de son programme et construit un plan d'action visant son amélioration continue	14
Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation	14
Dimension 5.2 : Analyse SWOT	14
Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi.....	14
Conclusion	15
Droit de réponse de l'établissement.....	16

Contexte de l'évaluation

Haute École Provinciale de Hainaut – Condorcet : bachelier en Droit

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2018-2019 à l'évaluation du bachelier en Droit. Dans ce cadre, les experts mandatés par l'AEQES se sont rendus les 5 et 6 mars 2018 à la Haute École Provinciale de Hainaut - Condorcet, accompagnés par un membre de la Cellule exécutive.

Le comité des experts a élaboré le présent rapport sur la base du dossier d'autoévaluation rédigé par l'établissement et de la visite d'évaluation (observations, consultation de documents et entretiens). Au cours de cette visite, les experts ont rencontré trois représentants des autorités académiques, dix-huit membres du personnel, quatorze étudiants, trois diplômés, six représentants du monde professionnel.

Après avoir présenté l'établissement et les principales conclusions de cette évaluation externe, le rapport revient plus en détail sur les constats, analyses et recommandations relatifs aux cinq critères du référentiel d'évaluation AEQES :

- 1 La gouvernance et la politique qualité
- 2 La pertinence du programme
- 3 La cohérence interne du programme
- 4 L'efficacité et l'équité du programme
- 5 La réflexivité et l'amélioration continue

Le rapport se clôture sur la conclusion de l'évaluation et se complète du droit de réponse formulé par l'établissement.

L'objectif de ce rapport est de fournir à l'établissement des informations qui lui permettront d'améliorer la qualité de son programme. Il vise en outre à informer la société au sens large de la manière dont l'établissement met en œuvre ses missions.

Composition du comité

- Sébastien Bernard, expert pair et président du comité
- Claude Debrulle, expert de la profession
- Sabrina Hellinghausen, experte étudiante
- Marthe Hurtheau, experte de l'éducation

Synthèse

FORCES PRINCIPALES

- Disponibilité et engagement des acteurs
- Implantation institutionnelle de la démarche qualité
- Lucidité de l'analyse critique réalisée dans le document d'autoévaluation
- Existence d'une démarche formelle d'EEE
- Organisation d'initiatives originales comme le « *job day* » permettant un retour sur les expériences professionnelles des diplômés en même temps que les jours de « classes ouvertes » aux élèves du secondaire

FAIBLESSES PRINCIPALES

- Coupure entre la démarche qualité portée par la HE et le fonctionnement quotidien de la section droit
- Dispersion des efforts et manque de stratégie
- Faible recours aux experts du monde professionnel, pour bonifier l'enseignement au sein d'un bachelier professionnalisant
- Faible diversité des méthodes pédagogiques employées
- Dispositif d'aide à la réussite non soutenu par l'ensemble de l'équipe pédagogique

OPPORTUNITÉS

- Existence d'une autonomie relativement importante
- Possibilité de profiter des ressources qui existent en matière de formation continuée pour développer de nouvelles méthodes pédagogiques
- Bassin d'expertise professionnelle au sein de l'établissement EPS proche de la HE

MENACES

- Environnement socio-économique peu favorisé
- Distanciation avec le monde professionnel du fait de la diminution du nombre d'experts enseignants

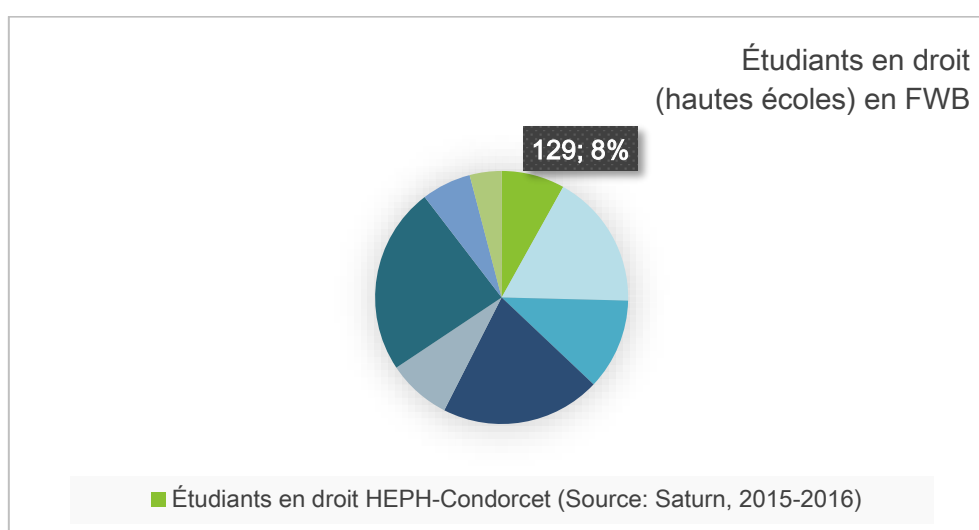
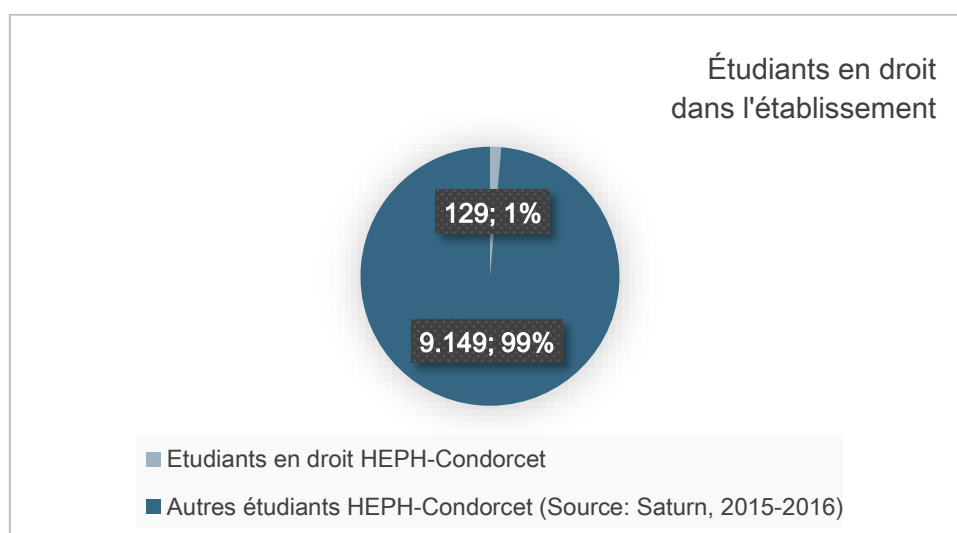
RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

- Harmoniser la démarche qualité pilotée par le centre de l'établissement avec le fonctionnement quotidien de la section afin de surmonter les résistances au changement.
- Veiller à ce que les actions menées en matière d'aide à la réussite soient soutenues par l'ensemble de l'équipe pédagogique.
- Ouvrir davantage l'équipe pédagogique à des experts, par exemple pour prendre en charge des options.
- Diversifier et renouveler les méthodes pédagogiques afin de favoriser le développement des acquis d'apprentissage (compétences).
- Encourager la mobilité européenne et internationale des étudiants.
- Renforcer la représentation étudiante en faisant élire un délégué pour chaque année de promotion.
- Créer une instance de dialogue avec les professionnels pour réfléchir à la révision périodique du programme.
- Réfléchir à une simplification et à une éventuelle dissociation du stage et du TFE.
- Développer un réseau d'*alumni*.

Présentation de la HEPH-Condorcet et du bachelier en Droit

La Haute École Provinciale de Hainaut - Condorcet (HEPH-Condorcet ci-après) a été créée en septembre 2009 par la fusion de la Haute École Provinciale de Hainaut Occidental (HEPHO), la Haute École Provinciale de Mons - Borinage - Centre (HEPMBC) et la Haute École Provinciale de Charleroi - Université de Travail (HEPCUT). Elle compte sept catégories : paramédicale, économique, pédagogique, sociale, technique, agronomique et arts appliqués. Une cinquantaine de cursus de type court ou long sont dispensés dont le bachelier en Droit qui relève de la catégorie économique.

La HEPH-Condorcet compte près 9.300 étudiants, en 2015-2016. La section en droit est implantée uniquement à Charleroi ; elle a été créée dans les années 1970. Elle accueillait 129 étudiants en 2015-2016.



Critère 1 : L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement

- 1 La HEPH-Condorcet constitue un établissement de taille importante qui a connu un développement sensible de ses effectifs depuis quelques années. Elle évolue au sein d'un environnement socio-économique peu favorisé et connaît une structure administrative complexe du fait notamment de ses multiples implantations. Malgré cette taille, cette complexité et les contraintes liées aux évolutions réglementaires, la Haute École s'efforce d'adapter son organisation aux difficultés rencontrées.
- 2 La Haute École diffuse, depuis déjà plusieurs années, une démarche qualité qui a notamment fait l'objet d'une certification jusqu'en 2016. Si elle a décidé de renoncer au maintien de la certification, il n'en demeure pas moins qu'elle continue de s'en inspirer afin de maintenir un niveau de qualité au sein de l'établissement.

Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme

- 3 Dans un souci légitime d'efficacité, la démarche qualité est diffusée selon un processus descendant dominant (« gestion *top down* »). Le comité des experts constate qu'il en résulte dans les faits un très faible niveau d'appropriation sur le terrain, en particulier au sein de l'équipe pédagogique du bachelier en Droit.
- 4 L'établissement a mis en place une évaluation systématique des enseignements par les étudiants (EEE) qui semble fonctionner correctement.

Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme

- 5 Le programme est géré de manière informelle par l'équipe pédagogique. Il ne semble pas faire l'objet ni d'un pilotage collectif formalisé, ni d'une révision périodique. Sa gestion quotidienne repose beaucoup sur les efforts de la coordinatrice pédagogique.

Dimension 1.4 : Information et communication interne

- 6 L'organisation générale du suivi des étudiants est manifestement solide, même si la circulation de l'information semble parfois défaillante et susciter des incompréhensions réciproques : le personnel enseignant et administratif déplore le manque de lecture par les étudiants des messages qu'ils reçoivent et ces derniers regrettent des horaires d'ouverture du secrétariat partiellement incompatibles avec leurs heures de cours.
- 7 L'information opérationnelle au sein du programme semble bien fonctionner : des délégués sont désignés de fait pour chaque bloc et ils se chargent d'acheminer l'information à leurs collègues.
- 8 Le comité des experts n'est pas convaincu par le système existant de représentation étudiante. Un Conseil des étudiants existe pour l'ensemble de la Haute École. Si la catégorie économique y est représentée, il s'agit d'une instance trop lointaine pour être reconnue et utile aux étudiants de la seule section droit : ce conseil ne peut pas se substituer à ce que feraient des délégués de la section droit.
- 9 Dans un autre ordre d'idées, le site web semble être très complet afin d'offrir un ensemble d'informations, tant sur le plan de la gestion que sur le plan de la formation.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité des experts incite les instances à développer des initiatives pour que la démarche qualité ne soit pas perçue comme une contrainte extérieure par l'équipe pédagogique, mais que cette dernière se l'approprie pour faire évoluer le programme. Cela suppose des efforts respectifs : d'une part, d'écoute et de prise en compte des besoins du terrain et des spécificités de la section par le service central chargé de la qualité ; d'autre part, d'ouverture au changement et d'implication de la part de l'ensemble des enseignants de la section.
- 2 Le comité des experts suggère de faire élire un délégué des étudiants pour chaque bloc.

Critère 2 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme

- 1 Le bachelier en Droit proposé par la HEPH-Condorcet est une formation complète qui s'efforce d'être professionnalisante : elle suscite une appréciation de satisfaction globale de la part des étudiants, des diplômés et des professionnels rencontrés.
- 2 Le comité des experts constate que la pertinence du programme n'est pas débattue de façon formelle avec les représentants des milieux professionnels concernés.
- 3 S'agissant d'un programme professionnalisant, le comité des experts s'étonne du faible - et de plus en plus limité - recours à des experts pour donner des cours ou pour effectuer des interventions ponctuelles. Il en résulte que certains enseignants titulaires offrent un éventail d'enseignements particulièrement étendu.
- 4 Les enseignants du bachelier en Droit de la HEPH-Condorcet semblent n'avoir aucune relation avec leurs homologues du même programme de l'IETC PS, pourtant abrité dans le même bâtiment. Quelles que soient les conditions de sa création - apparemment traumatisantes pour l'équipe de la Haute École -, le comité des experts estime que près d'une décennie plus tard, il est temps de nouer des liens, par exemple pour bénéficier du concours des experts fortement impliqués dans le bachelier proposé au titre de la promotion sociale.
- 5 Le comité des experts déplore la rareté du nombre d'étudiants réalisant un semestre ou une année de mobilité européenne ou internationale. En effet, une attitude de repli est parfois adoptée consistant à étudier à Charleroi puis travailler à Charleroi. Une telle expérience de mobilité, quitte à commencer par une mobilité nationale, pourrait favoriser une ouverture chez les étudiants.
- 6 L'information sur les passerelles gagnerait à être plus dense compte tenu de la proportion importante d'étudiants qui poursuivent en master.

Dimension 2.2 : Information et communication externe

- 7 Le comité des experts salue l'organisation du « *job day* » permettant un retour sur les expériences professionnelles des diplômés en même temps que les jours de « classes ouvertes » aux élèves du secondaire.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité des experts recommande de créer une instance de dialogue avec les professionnels pour réfléchir à la révision périodique du programme.

- 2 La section gagnerait aussi à créer et entretenir un réseau des *alumni* pour développer les liens avec eux.
- 3 Le comité des experts incite à réfléchir à un assouplissement du contenu du programme permettant de façon marginale des choix d'options - pas seulement en langues - pour les étudiants afin d'envisager, à partir d'un socle commun solide, un minimum de spécialisation.
- 4 Le comité des experts recommande d'ouvrir davantage les activités du programme à des interventions dispensées par des professionnels.
- 5 Le comité des experts recommande de soutenir la mobilité européenne et internationale pour laquelle l'établissement a su se mobiliser, mais qui semble, à tort, freinée par certains discours au sein de la section en droit. Comme la tradition n'est pas développée en droit, cela pourrait aussi commencer par une ouverture sur des expériences nationales pour graduellement envisager l'ouverture sur l'international.

Critère 3 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 3.1 : Acquis d'apprentissage du programme

- 1 Les étudiants ont accès aux fiches d'enseignement qui assurent une communication satisfaisante des acquis d'apprentissage du programme.
- 2 Les cours de langues sont particulièrement appréciés pour la présentation du vocabulaire juridique qu'ils contiennent.
- 3 Les enseignements juridiques revêtent une dimension pratique inégale. Certains cours sont fortement théoriques, alors que d'autres proposent des études de cas, des travaux pratiques, et il semblerait que les acquis d'apprentissage (compétences) ne soient pas toujours pris en considération alors qu'ils devraient orienter la formation.
- 4 La principale lacune identifiée par le comité des experts en matière d'acquis concerne la méthodologie, en particulier les capacités insuffisantes au maniement des sources (jurisprudentielles notamment) d'une part, et à la recherche documentaire (y compris l'utilisation des moteurs de recherche qui devrait être encouragée dans les différents cours) d'autre part. Ces difficultés sont unanimement déplorées par les professionnels rencontrés qui encadrent les stages ainsi que par les diplômés et les étudiants. Une amélioration de cette maîtrise méthodologique favoriserait aussi la réalisation des TFE.

Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés

- 5 Le comité des experts salue les efforts louables réalisés pour faire des liens entre les matières. En effet, depuis quelques années, il y a eu un effort d'harmonisation de certains contenus de cours et des modalités d'évaluation, afin de favoriser une meilleure intégration des acquis - compétences.
- 6 La diminution du nombre de visites dans des lieux d'exercice professionnel est regrettée parce que cela semble confirmer une forme de repli qui ne favorise pas l'ouverture sur la pratique du droit et la diversité des emplois sur lesquels le bachelier peut déboucher. De façon à susciter l'intérêt des étudiants, ces visites pourraient être l'occasion de travaux préparatoires décloisonnant les matières.
- 7 Les méthodes d'apprentissage restent globalement très traditionnelles. Elles gagneraient à être diversifiées afin d'envisager celles qui s'avèrent les plus

pertinentes pour assurer le développement des acquis (compétences). Cela s'avère particulièrement important dans le cadre d'une formation professionnalisante.

- 8 Il arrive que des *syllabi* ne soient pas diffusés et l'utilisation des supports pédagogiques semble rare.
- 9 Le dispositif d'encadrement des stages et du travail de fin d'études (TFE) apparaît robuste, mais l'intégration des deux activités s'avère d'une assez grande complexité. Beaucoup de responsabilités reposent sur les épaules des superviseurs du lieu de stage, ce qui peut même être un frein pour certains milieux à recevoir des stagiaires. De plus, les objectifs du TFE ne sont peut-être pas suffisamment définis et les jurys imparfaitement spécialisés.

Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés

- 10 L'agencement du programme paraît globalement équilibré et suscite la satisfaction des étudiants.

Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés

- 11 Le système d'évaluation est plutôt bien perçu par les étudiants à une réserve importante près qui concerne la manière dont sont organisés les examens oraux dans un petit nombre de matières. Si le comité des experts soutient bien sûr la diversité des évaluations (et en particulier l'existence d'examens oraux), il lui semble important que ceux-ci puissent être préparés puis leur notation comprise comme le sont les examens écrits (sur base d'une grille d'évaluation), en particulier lorsque ces examens oraux ont lieu en bloc 1. Les étudiants devraient aussi être en mesure de recevoir systématiquement une rétroaction, surtout en cas d'échecs, afin qu'ils puissent en tirer les conséquences pour l'avenir.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité des experts suggère de ne pas se résigner à une raréfaction des visites, mais d'en faire l'occasion de réaliser des travaux en lien avec la visite ce qui susciterait la motivation, l'intérêt et surtout la participation des étudiants.
- 2 Le comité des experts incite à veiller au caractère pratique de l'ensemble des enseignements (cas pratiques, travaux collectifs, etc.) afin d'assurer le développement des acquis.
- 3 Le comité des experts suggère de poursuivre la réflexion sur l'encadrement des stages et des TFE qu'il lui paraît souhaitable de dissocier.
- 4 Le comité des experts soutient le souhait de la direction de formaliser et de sécuriser l'ensemble des procédures en mettant en place un règlement intérieur décrivant les droits et les devoirs et en veillant à la transparence des évaluations orales grâce à la consultation d'une grille énonçant les critères d'évaluation des examens en question.

Critère 4 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 4.1 : Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée)

- 1 Outre sa grande homogénéité (cf. remarque faite précédemment sur le faible recours aux experts), l'équipe pédagogique ne semble pas pleinement profiter de toutes les ressources de la formation continuée.

Dimension 4.2 : Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)

- 2 La HEPH-Condorcet bénéficie de locaux spacieux comprenant des salles informatiques de bonne qualité, mais souffre d'une absence de bibliothèque et d'accès à des moteurs de recherche juridique.
- 3 Elle bénéficie d'une plateforme *Moodle* dont le contenu est particulièrement riche tant pour les étudiants que pour les enseignants, mais qui ne semble pas utilisée de façon optimale.
- 4 La vie étudiante profite d'une offre de restauration sur place qui veille à satisfaire adéquatement les besoins des usagers.
- 5 Le problème des stationnements insuffisants et onéreux a un impact réel et regrettable sur le déroulement des activités pédagogiques, ainsi que sur l'absentéisme des étudiants.

Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants

- 6 L'accueil est davantage pris en charge au niveau de la catégorie plutôt que de la section. À en croire les étudiants et diplômés rencontrés, il semble inégal d'une année à l'autre.
- 7 Il existe un service d'aide à la réussite bien structuré qui propose une palette de services aussi diversifiée que pertinente. Hélas, cette offre paraît dénigrée par un petit nombre de membres de l'équipe pédagogique alors qu'il gagnerait à se l'approprier davantage, car elle peut être bénéfique principalement aux étudiants du bloc 1.
- 8 Les dysfonctionnements sont logiquement traités par des recours ; la direction aurait intérêt à tirer des conclusions de leur éventuelle récurrence.

Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme

- 1 L'établissement ne dispose pas d'indicateurs utiles au pilotage sauf pour l'évaluation des enseignements par les étudiants (EEE) dont les questionnaires sont analysés.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité des experts considère que la plateforme *Moodle* doit être davantage utilisée, que l'ensemble du personnel enseignant mérite d'y être formé et encouragé à utiliser les services de la cellule d'aide pédagogique afin de diversifier ses approches pédagogiques et ses modalités d'évaluation.
- 2 Le comité des experts estime qu'il est urgent d'achever la couverture wifi du bâtiment (4^e étage).
- 3 Le comité des experts considère qu'il est important que le recours au dispositif d'aide à la réussite soit encouragé par l'ensemble des membres de l'équipe pédagogique.
- 4 Le comité des experts recommande de bien diffuser l'information sur les recours contre le harcèlement tant auprès des étudiants que des enseignants.

Critère 5 : L'établissement/l'entité a établi l'analyse de son programme et construit un plan d'action visant son amélioration continue

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation

- 1 Le document d'autoévaluation a été préparé par la coordinatrice qualité de la catégorie et a fait intervenir les acteurs de la section droit.

Dimension 5.2 : Analyse SWOT

- 2 L'analyse SWOT préparée par la Haute École dresse un diagnostic d'une grande lucidité critique.

Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi

- 3 La cellule qualité a conscience des difficultés à mettre concrètement en œuvre les plans de suivi établis à l'issue des évaluations précédentes de programme.

RECOMMANDATION

- 1 Le comité des experts recommande d'établir un plan de suivi en concertation avec la section, de s'assurer de son caractère réaliste et de sa mise en œuvre effective en déterminant les actions prioritaires, des échéances réalistes, des indicateurs de performance pertinents et réduits en nombre.

Conclusion

Le bachelier en Droit proposé par la HEPH-Condorcet rencontre une satisfaction certaine de la part des étudiants, diplômés et professionnels. Une démarche qualité a été développée au sein de l'établissement, mais celle-ci n'a pas été réellement appropriée par tous les membres de la section droit. Le défi des prochaines années est double aux yeux du comité des experts : d'une part, il s'agit pour les instances d'établir des orientations qui pourront être rendues opérationnelles par chaque programme afin de prendre en considération leur spécificité et de les soutenir dans leur développement ; d'autre part, la volonté de mieux s'approprier ce changement et de démontrer sa capacité à davantage s'ouvrir (aux professionnels, aux nouvelles méthodes pédagogiques, à la mobilité internationale, etc.).

Droit de réponse de l'établissement



Évaluation du cursus **DROIT**

2017-2018

Droit de réponse de l'établissement évalué

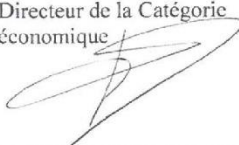
Commentaire général éventuel :

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Critère / Dimension	Rubrique ¹	Point ²	Observation de fond

Nom, fonction et signature
de l'autorité académique
dont dépend l'entité

Laurent Philippe
Directeur de la Catégorie
économique



Nom et signature du/de la
coordonnateur-trice de l'autoévaluation

Van Heule Francesca

